



CONVENTION DE PRÊT A USAGE DE MATÉRIEL À TITRE GRATUIT

ENTRE

LA COMPAGNIE ZEST' CIE

dont le siège social est situé, 16 rue Henri Dupont 28500 VERNOUILLET- Téléphone : 06 51 11 47 25 /
Email : zestcie@gmail.com représentée par Virginie FOUCAUD, en sa qualité de Responsable
Artistique Festival Dans Tous Les Sens.

Dans le cadre du Festival Dans Tous Les Sens

CI-APRES DENOMME « **LA COMPAGNIE ZEST' CIE** »

ET,

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé par arrêté préfectoral n°2013093-
0003 du 3 avril 2013, dont le siège social est situé, 4 rue de Châteaudun, BP 20159, 28103 Dreux Cedex,
représentée par son Président, Monsieur Christophe LE DORVEN,

Pour son établissement « L'Atelier à spectacle », Scène conventionnée de l'Agglo du Pays de Dreux.
Régie dotée de la seule autonomie financière - N° SIRET : 200 040 277 00135 - Code APE : 9004Z -
Licence entrepreneur de spectacles : 1-1089387/2-1089388/3-1089386 - N° TVA
intracommunautaire : non-assujetti et dont le siège social est situé, 51A, rue de Torçay, 28500
VERNOUILLET.

CI-APRES DENOMME « **L'Atelier à spectacle** »

1°/ « **L'Atelier à spectacle** » Scène conventionnée d'intérêt national « **Art en territoire** »
de l'Agglo du Pays de Dreux a pour mission de tisser des liens avec les acteurs culturels de son
territoire, et par cette mise en réseau, la mutualisation de tournée et de moyens en vue de participer
à un cercle écologique vertueux.

2°/ La **Compagnie Zest'Cie** porte une pratique culturelle qui permet une présence artistique sur le
territoire. La **Compagnie Zest'Cie** participe à la vitalité artistique du territoire en matière de danse et
de théâtre.

La **Compagnie Zest'Cie** organise du 22 au 24 mai 2026, la 6^{ème} édition du festival Dans Tous Les Sens,
pour lequel elle a besoin d'un renfort en matériel.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités du prêt à usage, à titre gratuit, de matériel appartenant à l'Atelier à spectacle au bénéfice de la Compagnie Zest'Cie.

Le matériel concerné est listé ci-dessous :

- Le Gradin Modulable Bois
- 8 Pars Leds (résistants à la pluie)
- 1 Pont + Pieds + Pendrillons > Longueur 9 m, Hauteur 3 m
- 10 Prolongateurs 5 m
- 25 Prolongateurs 10 m
- 20 Prolongateurs 20 m
- 15 Doublettes
- 15 Triplettes

ARTICLE 2 : Engagement de l'Atelier à spectacle

2.1 L'Atelier à spectacle s'engage à prêter le matériel à compter du mardi 19 mai 2026 jusqu'au mardi 26 mai 2026.

2.2 La compagnie assure, sous sa responsabilité, l'enlèvement du matériel, son installation, son utilisation et sa restitution à l'Atelier à Spectacle conformément aux consignes qui seront données par l'Atelier à Spectacle.

Un contrôle de chaque élément restitué sera effectué.

ARTICLE 3 : Engagement de la Compagnie Zest'Cie

La Compagnie Zest'Cie s'engage à respecter la procédure d'organisation établie par l'Atelier à spectacle (état des lieux au départ et au retour, dates et horaires d'enlèvement et de restitution des matériels).

La Compagnie Zest'Cie s'engage à utiliser le matériel emprunté dans un contexte sécurisé et protégé de tout vol et intempérie.

La Compagnie Zest'Cie est responsable de la totalité du matériel lors du prêt. Si lors de l'état des lieux de retour, il est constaté que le matériel est défectueux, alors toutes les réparations pour sa remise en état, seront pris en charge par la Compagnie Zest'Cie.

La Compagnie Zest'Cie s'engage à utiliser le matériel emprunté, à savoir l'ensemble du matériel listé sur la convention dans les règles de l'art et de la sécurité, notamment en matière de montage.

La Compagnie Zest'Cie déclare avoir souscrit toutes les assurances nécessaires pour la couverture en responsabilité civile de cet emprunt.

ARTICLE 4 : Le lieu du prêt

Le matériel sera utilisé à l'adresse de la Compagnie Zest'Cie, soit au 16 rue Henri Dupont à Vernouillet, dans le cadre du festival Dans Tous Les Sens organisé par la Compagnie Zest'Cie.

ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter du mardi 19 mai 2026 et prendra fin le mardi 26 mai 2026 après restitution du matériel.

ARTICLE 6 : Résiliation - Révision

En cas d'impossibilité pour l'une ou l'autre des parties, en raison d'un événement relevant d'un cas de force majeure, le présent contrat se trouverait résolu de plein droit et sans indemnité.


ARTICLE 7 : Litige

En cas de contestation, litige, ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif d'Orléans, mais seulement après épuisement des voies amiables dans le délai de deux mois.

Fait à Vernouillet, le 4 mai 2026, en 3 exemplaires.

**Pour la Communauté d'agglomération du
Pays de Dreux**

Le Président



Christophe LE DORVEN

Pour la Compagnie Zest'Cie

La Responsable Artistique Festival Dans Tous
Les Sens

Virginie FOUCAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20260603-D2026-157-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026

Publication : 03/06/2026